

PROFIL DE BAIGNADE PHASE 3 : MESURES DE GESTION



Juin
2012

ZONE DE BAIGNADE AMONT
Commune de DIE

SOMMAIRE

1/ OBJET DE L'ETUDE.....	1
2/ MESURES DE GESTION.....	2
2.1/ Assainissement collectif hors territoire communal	2
2.2/ Mesures de gestion	2
3/ FICHE DE SYNTHESE DE LA ZONE AMONT	3
CONCLUSION.....	4

1/ OBJET DE L'ETUDE

Le profil de chaque eau de baignade existante doit être établi en application des dispositions de la directive 2006/7/CE du Parlement Européen concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade. Il consiste d'une part à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs et, d'autre part, à définir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour prévenir les pollutions à court terme ainsi que les actions à conduire afin de parvenir en 2015 à une eau de qualité au moins « suffisante » au sens de la directive.

La commune de Die comporte trois points de baignade déclarés au niveau européen, situés en amont, au centre et en aval de Die. Le présent profil de baignade concerne le point de baignade situé à l'amont de Die qui correspondent à un profil de type 1 (le risque de pollution de l'eau n'est pas avéré).

L'établissement du profil de baignade comporte trois phases distinctes :

– PHASE 1 : Etat des lieux

Cette phase a pour but de caractériser le point de baignade et son environnement.

L'état des lieux comprend la description de la zone de baignade, une étude bibliographique sur la qualité de l'eau, la description du contexte météorologique, hydrologique et l'identification des sources de pollution.

Cette phase a été réalisée.

– PHASE 2 : Diagnostic

Cette phase a pour but de déterminer les conditions dans lesquelles la qualité de l'eau est dégradée et n'est plus apte à la baignade.

Le diagnostic comprend le classement des sources de pollution et leur hiérarchisation selon leur impact, l'étude des facteurs déclenchant une dégradation de la qualité de l'eau, la liste des risques accidentels de pollution sur le bassin et la prise en compte des perspectives d'évolution démographique et leurs impacts sur les sources de pollution.

Cette phase a été réalisée.

– PHASE 3 : Mesures de gestion

Le but de la troisième phase est de proposer des mesures de gestion pour supprimer ou réduire les causes des pollutions.

Cette phase est l'objet du présent rapport.

Le profil de baignade ne concerne que l'aspect sanitaire du point de baignade, c'est à dire la qualité de l'eau. L'aspect sécuritaire (accès, surveillance de la baignade, ...) ne fait pas partie de l'objet d'étude d'un profil de baignade.

2/ MESURES DE GESTION

2.1/ Assainissement collectif hors territoire communal

La qualité de l'eau de la zone de baignade amont est impactée par des rejets d'eaux usées brutes des stations d'épuration de Laval d'Aix et de Recoubeau-Jansac lorsque cette situation se produit. Elle peut aussi être dégradée par les rejets des déversoirs d'orage des communes situées en amont de la zone de baignade et notamment Aix en Diois.

La surverse de la station d'épuration de Laval d'Aix est due à l'obstruction du dégrilleur manuel. La commune a prévu de le remplacer par un dégrilleur automatique. Les travaux devraient être réalisés à l'automne 2012.

La surverse de la station d'épuration de Recoubeau provient de l'obstruction des déversoirs d'orage. La commune a engagé une actualisation de son schéma directeur d'assainissement. Cette étude doit préconiser les travaux à réaliser sur le réseau, les déversoirs d'orage et la station d'épuration. Le rendu est programmé pour l'automne 2012 et les travaux doivent suivre.

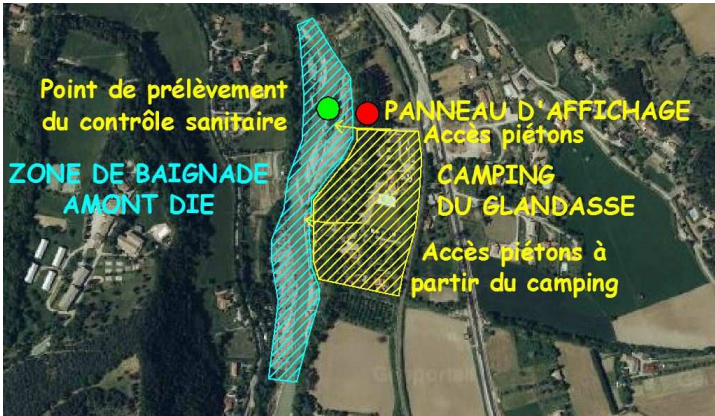
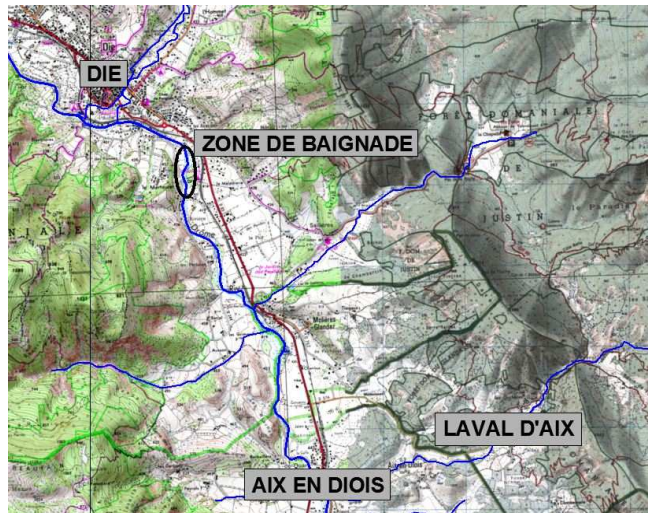
En ce qui concerne les déversoirs d'orage, il est difficile d'imposer un système d'alerte à une autre commune. Notons que depuis 2007, il n'y a pas eu de résultat de mauvaise qualité.

2.2/ Mesures de gestion

Il n'est pas prévu de mesures de gestion compte tenu d'une qualité d'eau bonne à moyenne.

Le panneau d'affichage sera positionné à proximité du camping de manière à ce que les campeurs et les locaux passent devant.

3/ FICHE DE SYNTHÈSE DE LA ZONE AMONT

PROFIL DE BAIGNADE									
Zone de baignade amont – Commune de DIE									
Date d'élaboration du profil : Juin 2012									
Caractéristiques de la baignade	Schéma de la zone de baignade								
Nom de la baignade : zone amont Die Commune : DIE Département : Drôme Région : Rhône-Alpes Personnes responsable de l'eau de baignade : M. le Maire Baignade en cours d'eau sans horaires d'ouverture et de fermeture Fréquentation journalière pendant la saison de baignade : ~130 personnes BAIGNADE NON SURVEILLEE									
Historique de la qualité de l'eau de baignade	Carte de la zone d'étude								
Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années : <table border="1"><thead><tr><th>2008</th><th>2009</th><th>2010</th><th>2011</th></tr></thead><tbody><tr><td>B</td><td>B</td><td>A</td><td>B</td></tr></tbody></table> A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité moyenne C : Eau pouvant être momentanément polluée D : Eau de mauvaise qualité Liste des épisodes de pollution au cours des dernières années : /	2008	2009	2010	2011	B	B	A	B	
2008	2009	2010	2011						
B	B	A	B						
Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion									
Source de pollution : Rejets brutes par temps secs des stations d'épuration de Laval d'Aix, Recoubreau et des DO des communes situées en amont Impact : faible à significatif Distance de la zone de baignade : 1 km à plusieurs km Pas de mesures de gestion du fait d'une qualité d'eau moyenne à bonne Les communes de Laval d'Aix et de Recoubreau comptent entreprendre des travaux.									

CONCLUSION

Le profil aval est un profil de type 1 : le risque de pollution de l'eau n'est pas avéré.

Il n'est pas prévu de mesures de gestion compte tenu d'une qualité d'eau bonne à moyenne.